

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**à l'interpellation Nathalie Jaccard et consorts – N'y aurait-il pas le feu au lac avec les déchets des festivals ?****Rappel de l'interpellation**

Montreux Jazz Festival, Animai à Vevey, Nox Orae à la Tour-de-Peilz, Cully Jazz Festival, Chocolate Festival à Vidy, la Fête au Lac à Yverdon, Caribana Festival à Crans-près-Céligny et tant d'autres manifestations qui agrémentent et égaient nos soirées de printemps et d'été ont tous un point commun : celui de se tenir au bord du lac

Cependant, cette liste ne distingue pas si des autorisations pour ceux-ci sont de compétence communale ou cantonale. Si dans la grande majorité des cas la délivrance des autorisations est de compétence communale, il n'en va pas de même pour les manifestations de grande envergure drainant un public nombreux. Là, le canton doit également donner son accord.

Sur le site www.vd.ch – organiser une manifestation – prévention – environnement, il y a des informations et des conseils sur les loisirs en forêt, mais il n'y a rien sur les bonnes pratiques qui devraient avoir cours au bord du lac.

Certains festivals et organisateurs ont pris quelques mesures au moyen de panneaux, de distribution de boîtes à mégots, etc. afin de prévenir le jet de déchets dans le lac. Toutefois, d'autres n'ont pas encore franchi le pas. Ainsi, il n'est pas rare de voir des fêtards jeter mégots, bouteilles, papiers et autres déchets dans le lac... ce qui est bien entendu inadmissible !

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Les organisateurs de festivals et manifestations qui se déroulent au bord du lac sont-ils sensibilisés à la préservation de l'environnement ? Sinon pourquoi ?*
- 2. Les organisateurs de festivals et manifestations sont-ils tenus de nettoyer les berges du lac ? Sinon pourquoi et quels sont les coûts des nettoyages ?*
- 3. Connaît-on le nombre de kilos de déchets déversés dans le lac lors de ces manifestations ?*
- 4. Est-il prévu d'ajouter sur le site de l'Etat de Vaud des informations et conseils sur les loisirs au bord du lac comme cela se fait pour la forêt ? Sinon pourquoi ?*

Nathalie Jaccard et 26 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat**1. Remarques préliminaires**

Toutes les manifestations, rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, événements sportifs, etc. sont à annoncer à la commune concernée. Certains de ces événements sont soumis à autorisations cantonales.

Dans la plupart des communes, les organisateurs sont tenus d'utiliser le portail POCAMA (Portail Cantonal des Manifestations) afin d'effectuer cette annonce et d'obtenir les autorisations nécessaires. Ce portail est à disposition depuis le 15 septembre 2011.

Le site internet POCAMA donne des renseignements généraux aux organisateurs, notamment sur les manifestations nécessitant déclaration et autorisation, sur la procédure à adopter et sur les mesures de précaution

à prévoir. Parmi ces dernières, figurent des recommandations environnementales, dont les conseils pour des loisirs en forêts cités par l'interpellatrice. Ceux-ci ont été rédigés par la division Forêt de la Direction générale de l'environnement (ci-après : DGE) vers 2008-09 et révisés à l'occasion de l'Année de la forêt en 2011. Ils visent essentiellement à informer le public sur les spécificités des loisirs dans ce milieu, en proposant plusieurs règles de comportement. Celles-ci ne traitent pas de manière spécifique du thème des déchets, hormis la consigne générale de les emporter.

La page internet mentionnée par l'interpellatrice propose également des liens vers trois sites abordant de manière plus détaillée la question de la protection de l'environnement lors de manifestations. Il s'agit en particulier de celui hébergeant le Guide pour la gestion des déchets et des eaux usées réalisé en 2010 par la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (ci-après : Guide FVJC), ainsi que le site manifestation-verte.ch réalisé avec le soutien des offices fédéraux de l'environnement, du sport et du développement territorial, de Suisse Energie, de Swiss Olympic, de 5 cantons, dont le Canton de Vaud, de 5 villes, dont Aigle et Nyon, et d'une association régionale.

La DGE a contribué financièrement à la réalisation du Guide FVJC ainsi qu'à celle de la version francophone de manifestation-verte.ch.

Le premier donne des renseignements concrets sur la manière de planifier la gestion des déchets avant le déroulement de la manifestation, sur les mesures à même de limiter la production de déchets lors de l'achat des produits consommés et du choix de la vaisselle utilisée, sur la logistique et l'équipement de tri à installer, ainsi que sur la communication à mettre en place à l'intention des participants.

Le second aborde de manière plus complète la problématique de la protection de l'environnement lors des manifestations, avec un volet « déchets et littering ». Il propose également un outil, ProfileVENT, permettant de passer en revue de manière systématique les champs d'action et mesures possibles en matière environnementale.

Lorsqu'ils remplissent le formulaire POCAMA en ligne, les organisateurs passent par une rubrique « Propreté » dans laquelle ils ont à valider le fait qu'ils ont pris connaissance de ces deux documents. Ils ont ainsi accès aux informations requises pour organiser correctement la gestion des déchets lors de leur manifestation et prendre les mesures nécessaires en matière de limitation de la production et de dissuasion du « jeter-sauvage ».

Par ailleurs, l'Unité de développement durable de l'Etat de Vaud (ci-après : UDD) prépare, en collaboration avec le Service de l'éducation physique et du sport et l'Unité développement durable de la Ville de Lausanne, la mise en ligne d'un nouveau site proposant des outils et des recommandations en matière de développement durable lors de manifestations. Intitulé Kitmanif, ce site permettra de localiser les manifestations et, ainsi, de cibler les informations en fonction des organisateurs et du lieu de l'événement. La prévention du « littering », la limitation et la gestion des déchets feront partie des thèmes traités.

Ce nouveau site, dont la mise en ligne est prévue pour le début 2019, apportera ainsi des renseignements adaptés aux conditions locales, alors que les outils existants mentionnés ci-dessus sont de portée plus générale. Il sera intégré aux éléments mis à disposition via le formulaire POCAMA.

Ces moyens permettront de développer encore l'information des organisateurs quant aux mesures à mettre en place afin de préserver l'environnement, ce qui est primordial. Les actes relevés par l'interpellatrice résultent toutefois de comportements individuels qu'il sera difficile de supprimer complètement, quels que soient le degré de sensibilisation des organisateurs, la qualité du dispositif de collecte de déchets ou l'intensité des mesures de dissuasion mises en place.

2. Réponses aux questions posées

1. Les organisateurs de festivals et manifestations qui se déroulent au bord du lac sont-ils sensibilisés à la préservation de l'environnement ? Sinon pourquoi ?

Comme tout organisateur de manifestations, ceux qui mettent en place un événement au bord du lac ont accès au Guide FVJC et au site manifestation-verte.ch cités ci-dessus. Ils sont tenus de valider le fait qu'ils en ont pris connaissance sur le site de déclaration POCAMA. La Commune de Crans-près-Céligny indique notamment que le festival Caribana se conforme explicitement au premier de ces documents.

De manière plus spécifique, les communes concernées par les manifestations citées par l'interpellatrice indiquent toutes veiller à la sensibilisation de leurs organisateurs à la préservation de l'environnement. Elles citent notamment les mesures suivantes :

- Bourg-en-Lavaux : La gestion des déchets fait l'objet d'une attention soutenue de la part de l'organisateur du festival Cully Jazz Festival, en collaboration avec les autorités communales. En

particulier, le festival, par l'intermédiaire de sa commission « déchets », a mis en place un programme de réduction de la production de résidus, avec généralisation des objets consignés et lavés sur place, qui vont des gobelets aux cartons à pizza en passant par les assiettes et les couverts. Les pailles sont bannies du festival. A part les serviettes, aucun objet jetable n'est distribué. Le volume de déchets produits a été drastiquement réduit ces dernières années grâce à ces mesures. Le tri des déchets est assuré par la mise en place de poubelles spécifiques pour chaque type de déchets. Un prototype développé par le festival et financé par la commune a été testé cette année avec succès. Il est envisagé de généraliser l'utilisation de ces modèles pour les manifestations importantes se déroulant sur le territoire communal.

Le festival a en outre fait appel aux conseils d'une agence spécialisée en science du comportements et a introduit des mesures comme : soin particulier à la propreté du site avant l'arrivée des festivaliers, placement de portraits amenant le public à se sentir observé, engagement d'animateurs sensibilisant le public aux bons gestes, éclairage de certains lieux critiques.

- Lausanne : La commune conseille, sensibilise et responsabilise tous les organisateurs par des consignes inscrites dans l'autorisation de manifestation, ainsi que par le soutien apporté sur place par le délégué à la propreté. Les conditions liées à la propreté et à la protection de l'environnement concernent particulièrement les eaux usées, les huiles, les pollutions, les WC, ainsi que la collecte et le traitement des déchets. L'autorisation précise en outre que les lieux mis à disposition doivent être maintenus et rendus en parfait état et que le nettoyage doit être assuré tout au long de la manifestation. Des conteneurs peuvent être commandés au Service de la propreté urbaine, qui se charge de les livrer.
- Montreux : La ville autorise en moyenne l'organisation d'environ 450 manifestations de toutes dimensions par an. Ces dernières sont responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination. De grandes manifestations sont régulièrement organisées au bord du lac. Soucieuse du bien-être des habitants et visiteurs de la cité, ainsi que de son image connue et diffusée mondialement, la Municipalité, au travers des différents services concernés, est particulièrement attentive à la préservation de la qualité des espaces publics et des rives.

Tous les organisateurs de manifestations se déroulant au bord du lac sur le territoire de la commune sont sensibilisés à la préservation de l'environnement. La manifestation estivale la plus importante, le Montreux Jazz Festival (ci-après : MJF), travaille depuis plusieurs années avec la Commune et les organismes intercommunaux et cantonaux en charge de l'hygiène, en vue de la propreté du périmètre concerné, qui comprend les bords du lac. Au surplus, le MJF collabore depuis plus de 10 ans avec l'association « Summit Foundation » pour des campagnes de sensibilisation concernant les déchets à ne pas jeter au lac.

D'une manière générale, et ce même si le nombre de festivaliers est stable depuis plusieurs années, on remarque une baisse de déchets incinérables collectés d'environ 10 tonnes par an (115 tonnes en 2016, 100 tonnes en 2017 et environ 90 tonnes en 2018). On peut attribuer cette tendance à deux mesures principales mises en œuvre par le Festival :

- 1) Le MJF dispose d'une équipe importante qui vidange fréquemment les poubelles dans son périmètre. Tous les déchets sont soigneusement triés au sein d'un centre de tri aménagé au sous-sol du Centre des congrès, aux alentours duquel la manifestation se déploie.
 - 2) De plus, il a choisi de consigner les bouteilles en verre ainsi que les gobelets plastiques. Ces derniers sont lavés puis réutilisés.
- Vevey : Plusieurs services interagissent dans l'organisation des manifestations, dont les autorisations sont données par Sécurité Riviera (ASR). Une sensibilisation est faite lorsque la Direction des espaces publics est présente lors des séances avec l'organisateur. Un guide des manifestations a été publié récemment par la Municipalité pour sensibiliser, recommander et informer les organisateurs sur les étapes dans l'organisation de la manifestation. La gestion des déchets et la préservation de l'environnement y sont abordées dans un chapitre. Le service concerné constate toutefois que tous les organisateurs de manifestations ne prennent pas les mesures suffisantes pour traiter la problématique du « littering ».
 - Yverdon-les-Bains : Le Service des Travaux et de l'Environnement accompagne les manifestations qui ont lieu sur le territoire de la commune. Des séances d'information, de sensibilisation et de mise en place sont réalisées avant les événements avec les comités d'organisation. Au besoin, le service met à disposition des organisateurs les bennes dédiées à ce service. Afin de lutter contre le « littering », il incite les manifestations locales à utiliser de la vaisselle réutilisable. Il prend en charges le 50% des coûts de lavage de la vaisselle utilisée lors des manifestations tenues sur le territoire de la commune. En outre, lors de la Fête au Lac, la coopérative COSEDEC tient un stand d'animation sur la protection de

l'environnement.

Les informations obtenues démontrent que les organisateurs de festivals sont sensibles à la préservation de l'environnement et adoptent, pour la plupart, des mesures de prévention parfois particulièrement développées. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux partagent leurs mesures et astuces dans le cadre d'un « réseau vert interfestival », qui se rencontre avant et pendant la saison des manifestations. Il s'agit notamment, pour le canton, du Montreux Jazz Festival, du Cully Jazz Festival, du Paléo, de Caribana et de Balelec.

2. *Les organisateurs de festivals et manifestations sont-ils tenus de nettoyer les berges du lac ? Sinon pourquoi et quels sont les coûts des nettoyages ?*

L'application du principe de causalité implique que la remise en état des lieux et la prise en charge des coûts éventuels de nettoyage incombent aux organisateurs. C'est notamment ainsi que pratique la commune de Crans-près-Céligny à l'égard du festival Caribana, dont les organisateurs sont tenus de nettoyer les berges et leurs alentours. Certaines communes offrent cette prestation à titre de soutien.

Les communes interrogées signalent les pratiques suivantes :

- Bourg-en-Lavaux : Le nettoyage est assuré par la voirie, dans le cadre d'une prestation offerte au Cully Jazz. Son coût spécifique est difficile à identifier car il est englobé dans celui des services globaux fournis par les services communaux (conciergerie et infrastructures).
- Lausanne : Un état des lieux est effectué avant et après la manifestation. Les éventuels frais de rétablissement des lieux sont à la charge de l'organisateur.
- Montreux : Les organisateurs du MJF se coordonnent avec la Commune de Montreux pour nettoyer les berges du lac durant la manifestation, et ce de manière quotidienne (matins entre 6.00 heures et 10.30 heures). Cette action met en œuvre des équipes de nettoyeurs du festival, ainsi que des collaborateurs du service communal et leurs machines. Elle s'étend sur les quais, les parcs, les massifs et les enrochements des bords du lac. Ainsi, tous les jours, 2 à 3 jardiniers enlèvent systématiquement et méticuleusement les déchets qu'ils parviennent à atteindre entre les pierres constituant l'enrochement des rives.

A l'issue du démontage du festival, le MJF organise une action « Net'jazz » en collaboration avec des clubs de plongée locaux. Ils nettoient en profondeur les enrochements, ainsi que les fonds lacustres immédiats. En 2017, 14 plongeurs et 14 personnes à terre ont récolté des déchets de toute nature lors de cette journée.

- La Tour-de-Peilz : Dans la majeure partie des cas, le Service de voirie gère le nettoyage des berges du lac. Aucune manifestation ne se déroule sur les plages ; de ce fait le nettoyage est effectué pour les déchets qui leur sont indirectement liés.
- Vevey : Les organisateurs sont tenus de remettre les lieux en état. En l'absence d'un organe de contrôle avec des règles précises pour la question du « littering » et d'un état des lieux avant/après systématique, cette règle n'est pas toujours respectée. Les coûts de nettoyage varient fortement en fonction de la taille et de la nature de la manifestation. Les heures véhicules/outillage et hommes sont comptabilisées mais rarement facturées.
- Yverdon-les-Bains : Les organisateurs ont l'obligation de rendre les sites en état à la fin des événements. Les services de voirie effectuent des contrôles de propreté après chaque manifestation. Les sites sont rendus propres dans la majorité des cas. Sinon, les services procèdent au nettoyage et à la remise en état. Les prestations sont facturées aux organisateurs, avec des coûts dépendant des moyens engagés.

3. *Connaît-on le nombre de kilos de déchets déversés dans le lac lors de ces manifestations ?*

Aucune donnée n'est disponible à cet égard. Les seules indications chiffrées en lien avec les déchets jetés dans le lac proviennent des opérations Net'Léman, actions de nettoyage des rives et des fonds du lac déclinées dans une quinzaine de secteurs sur tout son pourtour. Visant à préserver la beauté et la santé du Léman, elle réunit sur un week-end des plongeurs certifiés et d'autres volontaires, avec la collaboration de centres de plongée, de sections de sauvetage, ainsi que des villes et communes participantes. Elle a eu lieu pour la première fois en 2005, avec une 9^{ème} édition conduite en 2018.

Lors de chaque campagne, entre 5 et 10 tonnes de déchets sont récupérés avant d'être triés, puis recyclés ou incinérés. En 2018, cette quantité s'est élevée à 5'528 kg, dont par exemple 457 kg à Lausanne, 420 kg à

Bourg-en-Lavaux et 161 kg à Vevey. Les objets les plus fréquemment rencontrés sont les bouteilles en PET et en verre, les cannettes en alu, les briquets et des emballages, majoritairement en matière plastique et à usage unique. Les mégots de cigarette sont aussi très nombreux (plus de 46'555 unités collectées sur l'ensemble des secteurs nettoyés en 2018). En revanche, les déchets de grande taille (batteries de voiture, pneus, ferraille ou autres mobiliers encombrants) sont moins présents aujourd'hui.

Ces données correspondent aux déchets déversés dans le lac entre deux campagnes, sans qu'il soit possible d'identifier la part spécifiquement liée aux manifestations se déroulant sur les berges.

En ce qui concerne les communes interrogées, Crans-près-Céligny et Yverdon-les-Bains n'ont pas connaissance de déversement de déchets dans le lac à l'occasion des manifestations tenues sur leur territoire. Lausanne ne tient pas de statistique et considère que, selon les constats, les quantités sont minimales.

Montreux n'est pas en mesure de répondre précisément à la question. L'opération Net'Jazz permet de récolter des déchets dans le lac et dans le périmètre du MJF mais il est évident que tous ne proviennent pas du festival.

Il en va de même pour La Tour-de-Peilz, qui juge toutefois que les mégots représentent certainement le déchet le plus préoccupant.

A Vevey, on évoque une quantité de l'ordre de quelques centaines de kilos par an, toutes manifestations confondues.

Bourg-en-Lavaux signale avoir collecté 4.5 kg de mégots lors de l'action conduite en 2018 dans le cadre de la campagne Net'Léman. Il est toutefois impossible de spécifier la part attribuable aux visiteurs du Cully Jazz. Compte tenu des mesures de tri prises par le festival pour le recyclage et le tri des déchets, la quantité de déchets déversés dans le lac ne devrait pas être importante.

4. *Est-il prévu d'ajouter sur le site de l'Etat de Vaud des informations et conseils sur les loisirs au bord du lac comme cela se fait pour la forêt ? Sinon pourquoi ?*

Les réponses des communes concernées par les manifestations citées par l'interpellatrice démontrent que, dans la plupart des cas, un accent marqué est mis sur la sensibilisation des organisateurs envers la protection de l'environnement. En outre, ceux-ci disposent des informations nécessaires dans les documents mis à disposition par POCAMA, comme le Guide FVJC et le site manifestation-verte.ch. Ces informations seront encore développées et déclinées en fonction des particularités locales sur le portail Kitmanif mis en ligne début 2019.

La DGE renforcera encore cette sensibilisation en attirant l'attention sur la problématique de la gestion des déchets lors de manifestations se déroulant sur les bords de lacs et cours d'eau. Des instructions seront introduites dans les consignes de prévention détaillées sur le site POCAMA, ainsi que dans les rubriques du formulaire de déclaration de manifestation concernant la propreté et l'utilisation du domaine public (compétence DGE-EAU).

Les organisateurs seront invités à prendre toutes les mesures requises afin de prévenir le « jeter-sauvage » de déchets, telles que :

- Veiller à la propreté des lieux avant la manifestation et tout au long de son déroulement.
- Mettre en place une information dissuadant ces pratiques à l'intention des participants et les rendant attentifs à leurs conséquences (panneaux, bannières, portraits, illustrations, etc.).
- Mettre à disposition un nombre suffisant de conteneurs permettant de déposer et de trier correctement les déchets.
- Signaler de manière claire les emplacements des conteneurs et des cendriers collectifs, ainsi que la liste des matériaux admis.
- Utiliser de la vaisselle lavable et réutilisable consignée (gobelets, verres, assiettes, couverts, etc.).
- Mettre à disposition des cendriers de poche.
- Veiller à l'éclairage des berges et des autres lieux sensibles.

En outre, il leur sera demandé d'assurer la remise en état des lieux, berges comprises, sous leur responsabilité et à leurs frais.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 octobre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean